

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 60

Autorisation de travaux,
Occupation du domaine public,
Restriction de circulation,

Le jeudi 30 Janvier 2025,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de maintenance, par l'entreprise **INEO**, il est nécessaire d'occuper les emprises, et de restreindre la circulation, au droit du 35 Avenue du Général de Gaulle.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **INEO** est autorisée à intervenir sur le domaine public au droit du 35 Avenue du Général de Gaulle, le jeudi 30 Janvier 2025.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte par demi chaussée en circulation alternée par feux, avec une limitation de vitesse à 30km/h, au droit 35 Avenue du Général de Gaulle, le jeudi 30 Janvier 2025.

Article 3 : L'entreprise se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 29 JAN. 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,



Daniel GUEDRAS
4 ème Adjoint au MAire